



Liège, le 28 août 2018

## **Aides médicales urgentes : La gestion intégrale des dossiers désormais assurée par le Relais Santé**

À partir du 3 septembre 2018, le Relais Santé du CPAS de Liège assurera la gestion intégrale des dossiers d'Aides médicales urgentes.

Le Relais Santé est un service du CPAS de Liège pour toute personne en difficulté d'accès aux soins, soutenu par la Ville de Liège, le Relais Social du Pays de Liège et la Wallonie (PCS). Les Aides médicales urgentes sont des aides sociales permettant une prise en charge financière des frais médicaux des personnes en séjour illégal et SDF.

Toutes les étapes nécessaires à l'octroi d'une Aide médicale urgente seront désormais assurées au sein du Relais Santé, y compris l'enquête sociale complémentaire et le suivi social du bénéficiaire, jusqu'alors du ressort du SADA. Le suivi social dans sa totalité sera donc dorénavant assuré au sein du Relais Santé (examen de la demande et du besoin médical, compétence). La délivrance des tickets médicaux continuera, comme d'habitude, au Relais Santé.

Outre une réelle simplification administrative, cette réorganisation vise à éviter aux usagers de se déplacer plusieurs fois entre le Relais Santé et le SADA et ainsi à faciliter les démarches pour ces derniers. Elle rencontre par ailleurs une préoccupation forte du réseau associatif et se place également dans le cadre des recommandations de la motion « Liège, Ville Hospitalière », visant à améliorer davantage encore l'accueil et le séjour des migrants, dans le respect des droits humains.

### **Aides Médicales Urgentes :**

Concrètement, dès le 3 septembre 2018, le suivi des Aides médicales urgentes se fera exclusivement au Relais Santé, où les assistants sociaux de référence seront à disposition du public en *permanence de quartier les lundis et mardis de 13h30 à 15h*.

### **Permanences habituelles :**

Pour introduire une nouvelle demande d'Aide médicale urgente, pour une demande de prolongation, pour la délivrance de tickets médicaux ou pour tout autre renseignement relatif à une aide médicale, les permanences habituelles du Relais Santé se tiennent :

*Les lundis et mardis de 9h à 10h et de 13h30 à 15h*

*Les mercredis, jeudis et vendredis de 9h à 11H.*

**Une seule adresse :** Place Saint-Jacques, 13 – 4000 Liège

**Renseignements :** Sara Fassotte, Responsable du Relais Santé – 04/220.58.97